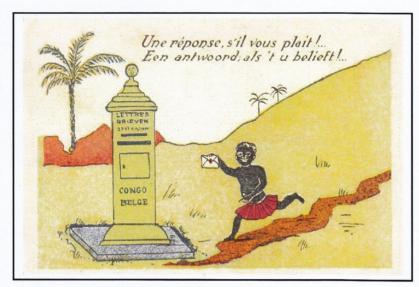
LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



Editeur: Ch. Henuzet - Place Saint Roch, 30 - 5620 Florennes

Les cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable: Eliane Deneumostier - Saive - Rue Fays, 149 - B 4400 Ivoz-Ramet

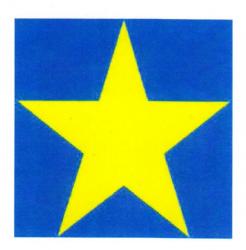
Comité de rédaction : M. Hopperets, Th. Frennet, Ch. Henuzet, M. Oblin, E. Saive,

Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des

Cahiers du Congo.

Prix au numéro : 5 €



Document de la couverture : Envoi commémoratif du Congrès International du Tourisme Le bloc feuillet est oblitéré au moyen du cachet commémoratif.

Sommaire

Le Parc National Albert – Congrès International du Tourisme	3
Affranchissements des cartes-vues au type Mols suite Annulation d'erreur de dateur Vloors 30 c rose, un timbre rare	7
	12
	14

Congrès International du Tourisme

Arrêté: 22 juillet 1938

Le Ministre des Colonies.

Vu le décret du 20 janvier 1921 organique du service postal complété et modifié par les décrets du 14 mai 1926, du 31 octobre 1928 et du 12 juillet 1932 ;

Considérant qu'il y a lieu d'encourager le tourisme dans la Colonie ;

Arrête:

Article premier.

Il est émis à l'occasion du Congrès International du Tourisme de Costermansville un feuillet comportant, imprimés en bleu et sépia, les six timbres-poste dits "des Parcs Nationaux" créés par l'arrêté ministériel du 22 décembre 1937, soit les valeurs : 5 c, 90 c, 1 fr 50, 2 fr 40, 2 fr 50 et 4 fr 50.

Art. 2.

Le tirage est limité à 100 000 feuillets.

Art. 3.

Les timbres composant le feuillet ne peuvent pas être vendus séparément. Le prix de vente par feuillet est fixé à 15 fr.

Art. 4

Le produit de la surtaxe de fr 3,15 par feuillet sera attribué à la propagande en faveur du tourisme au Congo.

Art 5

Ces timbres seront admis jusqu'au 31 décembre 1939, à leur valeur faciale, pour l'affranchissement des correspondances en service intérieur et en service international.

Art. 6.

Un exemplaire du feuillet est annexé au présent arrêté.

Bruxelles, le 22 juillet 1938.

A. De Vleeschauwer

Surtaxe: 3,15 F attribuée à la propagande en faveur du tourisme au Congo.

Sujets: paysages des Parcs Nationaux

Planches en héliogravure de la Firme

Malvaux

Impression de l'Atelier du Timbre à

Malines

Dentelure: 111/2

Tirage: 32 000 feuillets

Période de validité : 3 octobre 1938 au 31

décembre 1939

Tirage spécial : feuillet avec timbres non dentelés

Les timbres bleu et bistre

203 5 c rivière Molindi
 204 90 c bambous
 205 1 F 50 rivière Suza

206 2 F 40 rivière Rutshuru

207 2 F 50 mont Karisimbi

208 4 F 50 brousse forestière de

Mitumba

Bloc non dentelé



Variétés d'après J. M. Frenay

Il existe six blocs légèrement différents.







BF 2 TYPE D TIMBRE 1





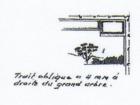
TIMBRE 4





TIMBRE 5





BF 2 TYPE E COSTERMANSVILLE OC

COSTERMANSVILLE





BF 2





TIMBRE 2

Reproduction des planches des timbres à 2,40 F (vertical) et 4,50 F (horizontal)





Etat Indépendant du Congo

Tarifs et affranchissements Mols des cartes-vues

Suite

Philippe Lindekens

1.3.- Carte recommandée à 1 F et AR à 1,25 F (suite)

De la même manière qu'au paragraphe 1, il devrait être possible de trouver (jamais vu jusqu'à présent par l'auteur) les tarifs suivants :

- Carte-vue en courrier intérieur avant 1er mai 1902 (15 c) et recommandée (25 c) = 40c
- Carte-vue en courier limitrophe avant 1er mai 1902 (25 c) et recommandée (50 c) = 75 c

1.4.- Carte recommandée et enregistrée à 1,15 F

Ce tarif correspond à la carte-vue postée avant le 1^{er} mai 1902 (50 c), enregistrée (15 c) et recommandée (50 c) vers l'étranger.

De la même manière qu'au paragraphe 1, il devrait être possible de trouver (jamais vu jusqu'à présent par l'auteur) les tarifs suivants :

- Carte-vue en courrier intérieur avant 1er mai 1902 (15 c), enregistrée (15 c) et recommandée (25 c) = 55 c
- Carte-vue en courrier limitrophe avant 1er mai 1902 (25 c), enregistrée (15 c) et recommandée (50 c) = 90 c



Carte-vue partie de Basoko le 30 septembre 1902 à destination de Bruxelles où elle parvint le 25 novembre. Mise en « enregistré » (sous numéro 244), affranchie au tarif global dès le départ, avec mention « à recommander ». Tous les timbres sont oblitérés au départ. Arrivée à Léopoldville le 24 octobre où on biffe la griffe « ENREGISTRE » et mise en recommandation sous le numéro 1924.



(Collection privée)

Carte-vue partie de Basoko le 24 septembre 1902 à destination de Bruxelles où elle parvint le 24 novembre. Cachet de facteur belge N°213 et diverses indications pour cause d'absence à la présentation du recommandé. Mise en « enregistré » (sous numéro 237), affranchie au tarif global dès le départ. Arrivée à Léopoldville le 13 octobre où on biffe la griffe « ENREGISTRE » et mise en recommandation sous le numéro 1810.



Carte-vue partie de Basoko le 13 octobre 1902 à destination de Bruxelles où elle parvint le 25 novembre. Cachet de facteur belge N°213 et diverses indications pour cause d'absence à la présentation du recommandé. Mise en « enregistré » (sous numéro 236), affranchie au tarif global dès le départ. Arrivée à Léopoldville le 13 octobre où on biffe la griffe « ENREGISTRE » et mise en recommandation sous le numéro 1807.

Ces 3 cartes-vues sont de la même archive, au tarif : carte-vue (15 c) + ENREGISTRE (15 c) + Recommandé (50 c) soit 80 c ; or les cartes sont affranchies à 1,15 F.

L'expéditeur n'était sans doute pas encore au courant des nouveaux tarifs : depuis le 1er mai 1902 l'affranchissement des cartes-vues est passé de 50 c à 15 c. (voir notre article sur les « ENREGISTRES » paru dans le bulletin # 128 du BCSC.)

1.5.- Carte (à 50 c) sous-affranchie et non taxée

Certaines cartes sont passées sans taxation, sous-affranchies à 15 c ou à 10 c

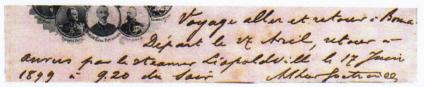


Carte-vue partie de Léopoldville le 9 octobre 1899 à destination de Virton où elle parvint le 4 novembre ; passage par Boma le 12 octobre - Affranchissement : 15 c ocre Mols 1896



Carte-vue partie
de Boma le 18
mai 1899 à
destination de
Bruxelles où elle
parvint le
18 juin; cachet
du facteur belge
n°10.
Affranchissement
insuffisant (10 c
bleu Mols 1894)
pas de taxation





Dans une autre carte envoyée le même jour, l'expéditeur mentionne « Voyage Aller Retour à Boma. Départ le 17 avril, retour à Anvers par le steamer Léopoldville le 17 juin 1899 à 9.20 du soir »

Incroyable, la carte est parvenue en Belgique par le même bateau que son expéditeur !



Carte-vue partie de Boma le 20 avril 1902 à destination de Gand où elle parvint le 22 mai. Affranchissement : 5 c vert l1+B1 & 10 c carmin l2+A4



Carte-vue partie de Léopoldville le 25 janvier 1902 à destination de Rotterdam où elle parvint le 25 février. - Affranchissement : 10 c carmin Mols 1900





Carte-vue partie de Boma le 1er novembre 1901 à destination de New York / USA où elle parvint le 30 novembre. Mention CARTE POSTALE biffée et note « imprimé » Affranchissement : 10 c carmin I2+A4



Carte-vue partie de Banana le 23 novembre 1901 à destination de Londres / UK où elle parvint le 12 décembre. - Affranchissement : 10 c carmin l2+A4

Annulations d'erreurs de dateur

Philippe Lindekens

Il arrivait au postier de faire des erreurs dans l'emploi de ses dateurs postaux ; une fois que c'était fait, il n'était pas possible d'enlever la marque du cachet appliqué. Il ne restait plus au malheureux postier qu'à annuler cette marque soit à l'aide d'une plume et d'encre rouge, soit au crayon bleu « gras » ou vert

Annulation à l'encre rouge - JOUR ERRONE dans un dateur



Lettre recommandée (sous n°602) partie de Léopoldville le 23 février 1904 à destination de Matadi où elle parvint le 25 février – dateur apposé à Matadi avec jour erroné du 24 février et annulé à la plume à l'encre rouge – dateur correct apposé à droite.



Annulation au crayon bleu - MOIS ERRONE dans un dateur



Carte-vue écrite à Kongolo et postée à Kasongo le 9 avril 1909 à destination d'Ham sur Heure où elle parvint le 13 juin ; passage par Stanleyville le 20 avril et Léopoldville le 3 mai. Tarif : 15 c (carte-vue internationale)

Affranchissement:

5c. vert I2+B2 - Mols Etat Indépendant sans surcharge

10c. carmin I4+A5 – Mols Etat Indépendant sans surcharge

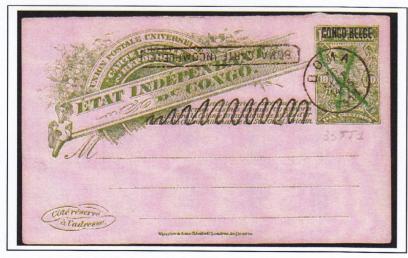
Les timbres de l'Etat Indépendant, non surchargés, furent tolérés jusqu'au 31 juillet 1909.

Erreur de mois lors du passage à Léopoldville – annulation au crayon bleu du cachet daté du 3 avril remplacé par le 3 mai juste à côté, à gauche.

Il est curieux que la première empreinte apposée à l'envers, n'ait pas été corrigée par la seconde apposée cette fois à l'endroit après la correction de la date !!!

Ce genre de pratique est rarissime au Congo, sans doute parce que la détection d'une erreur dans le dateur (date, mois, année, inversion, etc....) ne se faisait pas.





Apposition par erreur du dateur sur le volet-réponse lors de l'application de la griffe BOMA CARTE INCOMPLETE

Ce cas se rencontre aussi dans l'apposition par erreur du dateur sur le volet-réponse d'un entier double alors que seul le volet « demande » devait être annulé

30c rose – 15 mai 1924 Un timbre rare – cause ?





Philippe Lindekens



Arrêté du 15 mai 1924

Le Ministre des Colonies, vu le décret postal du 20 janvier 1921 et spécialement l'article 2, Arrête

Article premier. Il est émis1° 2°un timbre-poste de 30 centimes, rectangulaire, longueur 29 mm hauteur 25 mm, rouge. (....) Article 3. Ces timbres seront admis pour l'affranchissement des correspondances à partir du 1^{er} juillet 1924, concurremment avec les valeurs postales actuellement en cours. Bruxelles, le 15 mai 1924. Henri Carton

Sujet : métiers et industries indigènes – 30 c = Bois

Dessins d'Émile Vloors

Planches en taille-douce et impression de l'American Bank Note Cy. de New York Feuilles de 100 timbres (10 x 10)

Dentelure: 12

Annulation : série avec cachet "SPECIMEN" en rouge et perforation du timbre Période de validité du 30 c Congo Belge: 24 mai 1924 au 31 décembre 1932 Période de validité du 30 c Ruanda-Urundi: 1er décembre 1924 au 30 juin 1938 Surcharge RUANDA

URUNDI suivant planche A

Une partie inconnue des 800 000 exemplaires imprimés fut surchargée RUANDA-URUNDI. (Extrait du site de Charles Stockmans – www.congoposte.be)

Ce timbre est repris au COB sous le n°111 (Congo) et 55 (Ruanda-Urundi). Le COB lui accorde une cote en neuf XX analogue à celle du 1 F, en oblitéré une cote supérieure à celle de toutes les petites valeurs (1 F compris) et sur lettre une cote plus importante que celle des petites valeurs.

Pourquoi donc ? Parce que ce timbre est rare ; rare en oblitéré et très rare utilisé sur lettre, et dans la plupart des cas en affranchissement philatélique (c'est-à-dire sur-affranchi ou en série partielle ou complète)

Pour ma part, je dirais bien qu'il est aussi rare à trouver sur lettre que les 5 F et 10 F. Son tirage de 800 000 exemplaires ne justifie aucunement cette rareté. A-t-il fait l'objet de premières spéculations sur certaines valeurs ? Cela reste pour moi un mystère! Avez-vous des informations ??? Les surchargés RUANDA URUNDI sont tout aussi rares sinon plus dans cet état!

Voyons les tarifs de l'époque et à quoi ce timbre aurait pu servir :

- 30 c = tarif des cartes postales vers la Belgique du 1/05/24 au 30/09/26 soit 29 mois
- 30 c = tarif des cartes postales vers l'intérieur du 1/10/25 au 30/09/26 soit 12 mois
- 60 c = tarif des cartes postales vers la Belgique du 1/05/27 au 31/01/34 le 30 c servant de complément d'affranchissement des entiers postaux à 30 c
- 1.30 F = tarif du 3^{ème} échelon de poids de la lettre vers la Belgique (50 c + 40 c + 40 c) le 30 c pouvait donc servir de complément au 1 F
- 2.30 F tarif du 3^{ème} échelon de poids de la lettre recommandée internationale (75 c+2 x 40 c+75 c) le 30 c pouvait donc servir de complément des 1 F

Ce ne sont que quelques exemples (loin d'être exhaustifs), mais on constate que ce timbre est fait pour le tarif des cartes postales et que, pour les lettres, il faut chercher dans des emplois non ordinaires.

Je sais que les cartes postales se font plus rares après la guerre 14-18 mais de là à le rencontrer aussi rarement sur celles-ci, c'est un mystère! De plus, pour les 30 c Congo, il semble que son année d'utilisation « habituelle » soit 1925 comme l'illustrent les plis reproduits ci-après.

Toutefois, un autre 30 c olive est émis le 19 janvier 1925, avec un tirage de 315 000 exemplaires ; celui-ci, malgré son tirage plus faible, est courant dans tous les états et même sur lettre. Est-ce l'émission de ce nouveau timbre qui a rendu l'autre plus rare ??? Y a-t-il une erreur sur le tirage des « 30 c rose » dans nos tablettes ? Tout porte à croire que le tirage fut moins important. Y a-t-il eu un accident avec des feuilles de cette valeur ayant réduit le tirage utilisable ?

Toutes ces hypothèses restent à ce jour sans réponse. Curieusement, il en est de même pour d'autres valeurs jusqu'en 1960 telles que le 1.60 F bleu-noir Stanley, le 1.75 F noir Panthère (1942) ou le 1.50 F olive et brun Masques.

Types de cachets appliqués sur ce timbre :



Cachets 23mm de Matadi, Boma & Tshikapa



Grand ensemble – cachet type 5 (à étoiles) de Boma – 19 XII 24



Cachet type 7 (POSTES) de Léopoldville 1 – 17 juillet 1925





Carte-vue partie de Boma (type 5) le 10 IV 25 à destination de Verviers. Tarif du 1/05/24 au 30/09/26 : carte-vue vers la Belgique à 30c.



Carte-vue partie de Boma (type 5) le 10 IV 25 à destination de Bangui / AEF Tarif du 1/05/24 au 30/09/26 : carte-vue internationale = 45 c Sous-affranchie mais passée comme telle sans taxation

Ces deux cartes-vues sont écrites à bord du paquebot Elisabethville 2 par le Lieutenant Edmond Thieffry, rentrant en Belgique après son Raid Bruxelles Kinshasa du 12 février au 3 avril 1925. Il évoque ce raid dans le texte des deux cartes. La seconde est également signée par le mécanicien Joseph De Bruycker (Comparez les signatures dans le livre de José Henin « L'épopée de l'Air au Congo » page 68).



Entier parti de Coquilhatville le 15 novembre 1924 à destination de Bruxelles. Tarif international valable du 1-5-24 au 30-9-25 : 45c (Il aurait pu bénéficier du tarif préférentiel à 30 c vers la Belgique)

Affranchissement complémentaire à l'entier Mols 15c.



Lettre recommandée partie de Léopoldville 1 (type 7) le 23 septembre 1925 à destination d'Hasselt.

Tarif valable du 1-5-24 au 30-9-25 : Lettre vers la Belgique (50c) + port supplémentaire (40 c) + recommandé (50 c) Affranchissement correct à 1.40 Fr
Etiquette de recommandation sous N°833 – Griffe LEOPOLDVILLE 1 – Litera A
A suivre